

52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

**Proposition d'approbation de l'avant-projet définitif pour la restructuration du collège Baldung Grien à Hoerdt**

CP/2019/459

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin porte la double ambition d'améliorer la prise en compte des usagers et des besoins éducatifs des jeunes et de la communauté éducative dans la conception du bâti et d'intégrer la transition énergétique et écologique dans ces projets.

Le programme technique détaillé des travaux de restructuration du collège Baldung Grien de Hoerdt, approuvé en Commission Permanente du 09 octobre 2017 (délibération n° CP/2017/403), matérialise cette ambition forte.

Il renforce aussi sa Responsabilité Sociétale des Entreprises dans une programmation d'une ampleur inédite en faveur des collégiens, de leur famille et des professeurs.

Dans ce cadre, le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'avant-projet définitif (APD) ainsi que le budget prévisionnel de cette opération de restructuration du collège de Hoerdt.

Le Plan "Actions éducatives et Collèges", adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin en séance plénière le 20 mars 2017 (rapport n° CD/2017/007), complété par les délibérations du 25 juin 2018 (CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (CD/2018/089) constitue un engagement fort du Département du Bas-Rhin pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois. Il prévoit de mener, dans certains collèges publics du département, des projets de restructurations durables, répondant aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité-incendie, ERP,...) et aux attentes fonctionnelles des usagers, tout en proposant des locaux performants sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés.

A ce titre, le périmètre de l'opération de restructuration du collège de Hoerdt et le budget alloué ont été approuvés par la Commission Permanente du 09 octobre 2017 (Délibération n° CP/2017/403- approbation du programme technique détaillé).

Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique et de faire du Bas-Rhin une terre d'innovation et de développement des technologies dans le domaine de la transition énergétique, de promouvoir les changements de comportements et de concevoir des bâtiments sobres en énergie, le Conseil Départemental a adopté en séances plénières du 13 décembre 2018 et du 4 avril 2019, les grands principes de sa stratégie et de son plan d'action en faveur de la transition énergétique et écologique. A ce titre la restructuration du collège de Hoerdt vise à atteindre un bâtiment dit passif (très sobre en consommation d'énergie) et à y implanter des panneaux photovoltaïques.

Il est proposé de présenter le résultat de la première partie des études de conception qui découle de cette approbation :

Le collège "Baldung Grien" de HOERDT accueille actuellement 445 élèves pour une capacité théorique de 500 élèves. Il est constitué d'un bâtiment principal d'externat de trois niveaux, d'un bâtiment demi-pension et d'un petit immeuble de 4 logements.

Le collège a été construit et mis en service en 1975 et n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune restructuration lourde ou partielle, hormis la reconstruction de la demi-pension en 2007.

L'état des lieux met principalement en évidence pour le bâtiment d'externat, des façades béton dégradées (risques de chutes d'éclats de béton) et non isolées thermiquement, des installations techniques vétustes, la non accessibilité aux personnes handicapées ainsi qu'un espace désaffecté de 500 m<sup>2</sup> situé au 1er étage (ancienne demi-pension).

Les objectifs de l'opération sont les suivants:

- Apporter les améliorations fonctionnelles attendues.
- Répondre aux besoins pédagogiques et réglementaires.
- Rendre le site et les bâtiments accessibles aux personnes handicapées, dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).
- Améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant.

Le projet de restructuration et d'extension proposé comprend les travaux suivants :

- La rénovation énergétique de l'externat niveau passif incluant la dépose des panneaux béton préfabriqués, l'isolation extérieure par la mise en œuvre de façades rapportées isolées, l'isolation en toiture, l'isolation des vides sanitaires, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement de l'éclairage et la mise en place d'une centrale de traitement d'air.

- L'amélioration du confort d'été par la mise en œuvre de protections solaires extérieures et la mise en place de châssis pour la surventilation nocturne.
- La mise aux normes de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le cadre de l'Ad'AP, avec notamment la création d'un ascenseur.
- Les mises en conformités réglementaires au titre de la sécurité incendie des ERP.
- La mise à niveau des installations techniques (distribution du chauffage en

particulier).

- Le réaménagement des locaux d'enseignement pour répondre au référentiel d'un collège 500 y compris l'administration, l'espace professeurs, les sanitaires élèves et les locaux des agents.
- La pose de panneaux photovoltaïques en toiture selon le plan du déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine bâti départemental.

La nouvelle demi-pension et les logements sont hors périmètre d'intervention.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre AUBRY LIEUTIER (architecte mandataire) pour un montant de 513 600 € TTC, il a été notifié le 8 janvier 2019.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à l'été 2020 pour une livraison fin 2021.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 4 877 847 € HT.

Le coût global prévisionnel de l'opération incluant les études de conception, les diagnostics, les prestations intellectuelles et frais annexes, s'élève à 6 166 700 € HT soit 7 400 000 € TTC. Les coûts de mise en place de locaux modulaires pendant les travaux afin de maintenir l'établissement en fonctionnement sont inclus dans l'enveloppe.

Cette dépense est inscrite au budget de la manière suivante :

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>
COLLEGE002 2018/1	COLLEGE DE HOERDT	7 400 000,00 €

La Commission Territoriale Nord a émis un avis favorable le 26 septembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

- *d'autoriser le lancement des travaux de restructuration et d'extension du collège Baldung Grien à Hoerdt;*
- *d'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège Baldung Grien à Hoerdt (dont la synthèse est jointe en annexe) ;*

- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 877 847 € HT (valeur avril 2019);

- d'approuver le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 7 400 000 € TTC.

Strasbourg, le 24/10/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY